

Le 13 avril 2020

Monsieur Michel ROUQUETTE
Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex

Objet : Ecole élémentaire Henri Pourrat d'Ambert -
Menace de fermeture d'une classe
Nos références : AC/JB1607

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite aux mesures de carte scolaire présentées lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 9 avril 2020, je relaie la demande des parents d'élèves, des équipes enseignantes et des élus de la municipalité de maintien du poste menacé au sein de l'école élémentaire Henri Pourrat d'Ambert.

En effet, les effectifs prévus sont d'ores et déjà supérieurs à ceux de cette année, avec 293 élèves inscrits à ce jour contre 287 cette année. Cette suppression entraînerait a minima un taux d'encadrement de plus de 24 élèves par classe, sans prendre en compte les inscriptions à venir.

Par ailleurs, la proposition de création d'un dispositif ULIS supplémentaire au sein de l'école conduirait à inclure de nouveaux élèves dans les 12 classes au lieu des 13 classes actuelles. Une telle suppression de poste entraînerait également la perte d'une demi-décharge de direction au sein de l'école.

Les parents d'élèves ont d'ores et déjà initié plusieurs actions et une pétition pour exiger le maintien de cette classe à laquelle je me suis associé.

Je demande donc que soit rétabli ce poste au sein de l'école élémentaire d'Ambert en amont du prochain CTSD du vendredi 17 avril 2020.

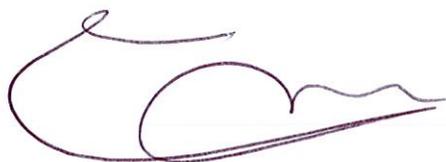
Comme je l'ai déjà précisé lors d'un courrier précédent, j'ai demandé au Ministre de l'Éducation nationale, par courrier en date du 27 mars, un moratoire sur toutes les fermetures de classes au regard des conséquences de l'épidémie pour la scolarité des élèves. La prochaine rentrée scolaire nécessitera d'allouer des moyens supplémentaires sur tous les territoires pour alléger les effectifs et développer tous les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves les plus fragilisés.

Dans sa réponse à mon courrier, en date du 3 avril 2020, le Ministre m'a fait part de sa décision « qu'aucune classe, l'an prochain, ne pourra fermer dans les communes de moins de 5000 habitants situées en zone rurale, sans l'accord du maire ». Même si la ville d'Ambert n'est pas concernée par cet engagement, elle n'a pas à jouer le rôle de variable d'ajustement, d'autant plus qu'elle est reconnue comme un pôle rural à part entière !

C'est l'absence de moyens budgétaires suffisants pour le service public d'éducation, et l'insuffisance chronique de recrutement de personnels enseignants ces dernières années, qui conduisent à des difficultés amplifiées aujourd'hui.

Dans le cadre de l'examen de chaque projet de loi de finances, j'ai pour ma part systématiquement dénoncé ces insuffisances, qui ne permettent pas de répondre aux enjeux éducatifs de notre pays, et qui contribuent à renforcer les inégalités scolaires et sociales.

Certain de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux*



André CHASSAIGNE